

## Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

### Commission 1 Qualité, Développement des Compétences, des Qualifications

Compte rendu de la réunion du 22 mars 2021

#### Participants

Françoise BASTIE - Université de Caen Normandie	Kathy HARLAY - AGEFIPH Normandie
Pascaline BELLIER DE FROMONT - FRSEA Normandie	Françoise HAVELETTE - Région Normandie
Jean-Marc BONNARD - Opco mobilités Bretagne et Normandie	Alain JOHANNIN - Pôle emploi Normandie
Agnès BONVALET - FSU	Nathalie LAVOLO - Carif Oref de Normandie
Nathalie BOSQUET - Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers	Alexandre LEBARBEY - CGT comité régional
Jean-Paul CHOULANT - CFDT union régionale	Jean- Paul Le DREAU - Transitions Pro
Clarisse DAUTREY - Région Normandie	Didier MAGNIER - Académie de Normandie
Jérôme DELEFORTERIE - Constructys	Julien MAINGAULT - Akto Normandie
Marie-Laure DELPORTE - CMA Normandie	Elisabeth MARMONTEL - Carif-Oref de Normandie
Pascal DUFOUR - U2P Normandie – Président de séance	Valérie MONS - Direccte Normandie
Gwénaél DUPUIS - U2P Normandie	Olivier PICQUE - Uniformation
Nathalie FOUCHET - Opcommerce	Christèle REBILLON - Région Normandie
Frédérique GALLOIS - Région Normandie	Bruno SANSON - Université de Rouen
Stéphanie GERMAIN - Afdas Normandie	Laurent SEMEUX - CGT comité régional
	Pascale TOURET - Constructys
	Ghislaine VAHIDA - Direccte Normandie
	Olivier VILLA - Direccte Normandie
	Christian WIBAUT - Opco 2i

#### Excusés :

Martine ALLARD DEMUY - Ocapiat	Frédérique EYHERABIDE - DRAAF Normandie
Karelle BARANGER - Akto	Christine FARA - Direccte Normandie
Hélène BEAUNIEUX - Normandie Université	François INFANTES - Opco Atlas
Félicien BLOIS - CFE CGC	Richard LECOEUR - Ceser Normandie
Laetitia BOUSSUMIER - Opco des entreprises de proximité	Vanessa MARIE - Opco des entreprises de proximité
Guillaume DUCHESNE - Opco des entreprises de proximité	Marc MILLET - Conseil Régional de Normandie

#### Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2020 ;
2. Apprentissage-Alternance :
  - a. Contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage en Normandie : Françoise HAVELETTE- Région Normandie
  - b. Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage : Didier MAGNIER - Rectorat de l'académie de Normandie
  - c. Evolutions réglementaires - Point sur les jeunes en CFA sans contrats d'apprentissage : Valérie MONS - DIRECCTE
3. Travaux CARIF OREF sur l'apprentissage et l'alternance, point d'étapes : Nathalie LAVOLO - Carif-Oref de Normandie
4. Transitions collectives : présentation du dispositif par Ghislaine VAHIDA – DIRECCTE et Jean Paul LE DREAU – Transitions pro

## **1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 novembre 2020**

Le compte –rendu est approuvé par la commission.

## **2. APPRENTISSAGE - ALTERNANCE**

### **a. Contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage en Normandie**

Concernant les projets de conventionnement avec les OPCO, Mme HAVELETTE informe qu'un certain nombre d'entre eux sont intervenus le 23 février. Pour le moment, signature avec 5 OPCO : Constructys, Opco EP, Afdas, Atlas et Ocapiat. En discussion avancée avec Opco 2i et Akto.

Le but de ces conventions est de permettre d'amplifier les interventions réciproques des Opco et de la Région au bénéfice des jeunes, des territoires et des entreprises régionales.

### **b. Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage**

Intervention de M. MAGNIER : Présentation de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (cf. diaporama de présentation)

#### **Questions / réponses :**

M. MAINGAULT : sur les saisines possibles, et notamment celle des Opco, un travail de contractualisation se fait-il au niveau national sur le sujet avec les Directions Générales des Opco ou bien cette saisine a-t-elle plutôt tendance à s'effectuer au niveau régional ?

M. MAGNIER répond que les démarches sont les mêmes sur le plan national, chaque région se charge de travailler avec ses partenaires régionaux. Dès lors qu'un Opco aurait un signalement à produire, ce dernier peut en informer directement M. MAGNIER. Dès qu'un contrôle est déclenché, la Dreets en est informée.

Actuellement, au niveau national, seuls les CFA, les employeurs et les apprentis doivent passer par la Dreets pour déclencher des saisines.

Un formulaire commun de déclaration des signalements est actuellement en cours, qui sera mis à disposition sur le site de la Dreets ainsi que sur celui de l'Académie.

M. WIBAUT: quid des diplômes de l'université ?

Mme HARLAY : en cas de dysfonctionnement ou d'adaptation des méthodes ou des outils pour les personnes en situation de handicap, votre cellule peut-elle être mobilisée ?

M. DUFOUR : par rapport à la mise en œuvre, les premiers contrôles s'effectueraient-ils plutôt en 2022 ? En lien avec la question de M. WIBAUT, le ministère de l'agriculture exerce-t-il également ce genre de contrôles ?

M. MAGNIER : concernant les diplômes de l'enseignement supérieur et de l'agriculture, chaque certificateur doit mettre en place une mission de contrôle, indépendante et propre à son ministère certificateur.

Pour les diplômes universitaires, il revient au ministère de l'enseignement supérieur de mettre en place cette cellule de contrôle.

Pour le ministère de l'agriculture en lien avec Mme CHASSAING, la mission de contrôle semble être plutôt pilotée au niveau national.

Sur la prise en compte des publics liés au handicap, la cellule peut être sollicitée dès lors qu'une adaptation pédagogique serait à mettre en place.

Sur la temporalité des premiers contrôles, les outils sont en train de se mettre en place, reste à nommer encore les experts désignés, prévenir les CFA, déclencher les missions avec les outils «tests» sur les premiers contrôles. Au vu également de la situation sanitaire actuelle, il est plus raisonnable de penser que les contrôles pourront débuter à compter de la rentrée prochaine.

### **c. Evolutions réglementaires - Point sur les jeunes en CFA sans contrats d'apprentissage**

1. Sur les évolutions réglementaires rappel de la reconduction des aides exceptionnelles à l'embauche jusqu'à la fin de l'année

Concernant la situation des jeunes actuellement inscrits dans les CFA, il y avait un nombre important de jeunes encore sans contrat au 04/01/2021 (1004 jeunes). Ce chiffre est communiqué par la DGEFP qui demande aux CFA de compléter un tableau permettant d'identifier ce nombre d'apprentis sans contrat.

En parallèle, un groupe de travail a été constitué avec le Carif-Oref, le réseau FACE Normandie pour tenter un rapprochement entre l'offre et la demande.

Un travail a également été fait avec les Opco, notamment pour créer du lien avec les entreprises en recherche d'apprentis ; avec les organisations patronales (campagne emailing, newsletter) ; une conférence de presse ; des vidéos ; et un travail avec Pôle emploi ...

Fin février, début mars, 8300 entreprises avaient été contactées

A ce jour, il reste 360 jeunes sans contrats. Pour autant, certains jeunes ont rebasculé dans le statut scolaire, leur permettant malgré tout de poursuivre leur formation.

Concernant l'instruction interministérielle parue fin février, la mise en place d'une cellule est en cours avec le préfet de région et les différents partenaires. Il s'agit de trouver une organisation qui va être constituée autour d'un délégué à l'apprentissage, de différents référents qui seront chargés de traiter les demandes tantôt provenant des CFA, tantôt provenant des jeunes pour les aider à trouver des solutions à leur fin de parcours.

On attend de cette cellule de continuer à déployer tous les efforts engagés depuis ce début d'année en proposant diverses solutions :

- Trouver un contrat à ces jeunes,
- Mobiliser les solutions de poursuite de la formation dans la voie scolaire ou dans l'obligation de formation des 16-18 ans
- Proposer une continuité de parcours en orientant les jeunes vers une formation du conseil régional, en mobilisant notamment les acteurs du service public de l'emploi

M. DUFOUR : Les 360 jeunes sans contrats, à la date du 15 Mars, sont donc sortis de l'apprentissage. Que sont-ils devenus ?

Concernant les deux organismes de formation qui représentent 44 % des jeunes sans contrats d'apprentissage, la Dreets va-t-elle intervenir en terme d'accompagnement ou en terme de contrôle ?

Concernant les chiffres très précis, Mme MONS rappelle qu'ils sont issus d'un tableau, dont un code est attribué à un jeune, ce qui permet un suivi individuel. Ce suivi a lieu toutes les semaines. Parmi les 360 jeunes, certains ont basculé dans la voie scolaire.

Concernant les deux organismes, une rencontre a bien eu lieu. L'un des deux a encore 43 jeunes sans contrat sur 221 au départ. L'autre organisme a encore 94 jeunes sans contrat.

Mme BASTIE reconnaît que certaines pratiques de certains CFA peuvent être problématiques pour les familles et les jeunes. Elle redoute que la démarche de la Dreets soit plus incitative à prendre des jeunes sans contrat en imaginant que la Dreets pourrait se mobiliser pour les aider à trouver une solution. Elle craint un effet d'aubaine.

#### **d. Travaux CARIF OREF sur l'apprentissage et alternance**

Mme LAVOLO présente le bilan de la collecte :

Concernant Parcoursup, il est toujours possible de mettre en ligne les formations manquantes sur «saisir ma formation», la plateforme restant accessible pour l'apprentissage jusqu'à la fin de l'été.

Concernant Affelnet, le référencement des formations est en cours (3<sup>ème</sup> et dernière relance), les temps de saisie sont très courts. Un léger débordement est possible au mois d'avril. La téléconsultation ouvrira fin avril début mai.

Contrairement à Parcoursup, une fois le fichier transmis, il n'y a plus aucune possibilité d'ajout.

#### **e. tableau de bord apprentissage**

Mme REBILLON présente un futur tableau de bord de l'apprentissage en lien avec la mission Houzel (cf. diaporama) dont le chef de projet est Mme Violaine ASSELIN.

Plusieurs versions sont prévues. Ce tableau de bord est dynamique, mis à jour tous les jours.

Pour la Normandie, le premier test a eu lieu début mars. Plusieurs présentations ont également été réalisées. Un webinaire sera également proposé.

Mme DELPORTE se demande à quelle échéance ce tableau de bord sera opérationnel.

Si tout va bien, à la rentrée de septembre.

Mme HARLAY souhaite savoir si les jeunes sont référencés par catégorie, notamment en situation de handicap.

Mme REBILLON précise que ce n'est pas le cas dans les premières versions qui sont assez simples, mais peut-être dans les prochaines.

### **3. TRANSITIONS COLLECTIVES : PRESENTATION DU DISPOSITIF**

Monsieur CHOULANT introduit la présentation en rappelant que le dispositif voulu par les partenaires sociaux et les services de l'Etat est mis en place pour aider à la reconversion des personnes en amont d'un potentiel licenciement. Plusieurs plateformes territoriales se mettent en place ( le Havre, Lisieux , Caux Seine, Rouen et Evreux).

Comme illustration du portage partagé, Mme VAHIDA de la Dreets et M. Le DREAU de Transitions Pro présentent de concert le diaporama joint.

Le dispositif fera l'objet d'un suivi précis par le ministère pour repérer les entreprises et les parcours initiés.

En conclusion, à ce jour, les acteurs et les outils sont prêts, les moyens sont là.

### **Questions / réponses :**

M. MAINGAULT informe que la liste des métiers est présentée à l'ensemble des sections paritaires professionnelles des branches adhérentes à Akto. Les branches sont donc informées du dispositif et de la liste des différentes régions et elles vont donner leur point de vue et éventuellement amender la liste des métiers. Akto représente 27 secteurs professionnels. Deux branches ont validé l'accompagnement de leurs entreprises sur le dispositif, la branche des hôtels/cafés/restaurants et celle de la restauration collective.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs et en particulier les conseillers de terrain sont formés à ce dispositif. A l'occasion des pré-diagnostics effectués, les conseillers seront en capacité de recenser les métiers fragilisés voire orienter vers le dispositif.

Enfin, Akto utilisera massivement la PCRH pour accompagner la GEPP pour les entreprises qui en auraient besoin.

M. MAINGALT demande s'il y a des premiers cas de parcours de transitions collectives en région.

Mme VAHIDA répond qu'il n'y a pas de premiers dossiers déposés à ce jour.

Mme TOURET fait un point de situation concernant Constructys. La formation a bien circulé en interne auprès des conseillers et des chargés de formation TPE et Mme le DANTEC a été désignée référente sur le dispositif. Constructys utilisera également la PCRH pour accompagner les entreprises ainsi que ses propres outils de diagnostic. Constructys n'a pas de projet à faire remonter pour l'instant.

M. WIBAUT, pour Opco 2i, informe à son tour que les conseillers terrain ont été formés et sensibilisés à ce dispositif pour répondre aux besoins des entreprises. Opco 2i a pris lien également avec les plateformes pour être intégré aux comités techniques de pilotage pour voir comment apporter un soutien terrain.

Opco 2i n'a pas non plus de remontées sur des projets opérationnels.

Mme FOUCHET, pour Opcommerce, constate que les conseillers et les responsables en charge de l'administratif ont été formés à Transitions collectives. Opcommerce mobilisera également la PCRH. Pour autant, Opcommerce a mis en place un diagnostic spécifique et un accompagnement spécifique pour amener ses entreprises pour à l'accord GEPP.

Enfin, Mme FOUCHET note qu'il n'y a pas eu de demandes liées à ce dispositif à ce jour

M. SANSON se demande jusqu'à quel niveau de formation, le dispositif peut être activé. Mme VAHIDA précise que tous les niveaux sont possibles à partir du moment où le projet est certifiant et qualifiant.

M. DUFOUR propose de faire figurer les documents repères en pièces jointes du compte-rendu de la commission.

Mme VAHIDA précise que les fiches repères sont des documents techniques pour les acteurs professionnels. Elles sont en cours de finalisation et doivent être testées auprès des acteurs principaux du dispositif. Elles seront transmises dès qu'elles pourront être diffusées.

Mme BOSQUET se demande si l'information sur ce dispositif est relayée sur le site Parcours Métiers.

Mme DAUTREY rappelle que Parcours Métiers informe sur les dispositifs de la Région sur ses compétences à savoir l'orientation, la formation des demandeurs d'emploi et sur le champ du sanitaire

et social et également l'emploi avec Emploi Normandie. Elle pense que l'information pourrait être donnée aux services du numéro gratuit qui s'adresse également aux demandeurs d'emploi mais qui pourrait ainsi réaiguiller les salariés qui parfois le contacte.

A la fin de cette présentation, M. CHOULANT attire l'attention sur plusieurs points :

- Les publics de ce dispositif sont un peu différents et il faut porter une attention particulière aux TPE/PME. Une des difficultés concerne le dirigeant qui peut ne pas reconnaître que son entreprise traverse des difficultés et aurait besoin d'un accompagnement et qui peut souhaiter garder ces informations confidentielles. Les salariés, eux-mêmes ne sont pas volontaires au départ, d'où un accompagnement spécifique car les salariés concernés ne sont pas nécessairement moteurs de cette reconversion.
- Transco ne répond pas non plus à toutes les situations mais c'est une nouvelle possibilité de répondre à des problématiques de sécurisations des parcours professionnels.
- Pour les partenaires sociaux, Transco présente un enjeu de dialogue social à la fois dans l'entreprise (accord GEPP, d'où l'intérêt d'associer les partenaires sociaux dans les plateformes territoriales pour accompagner les représentants des personnels et des entreprises) et à la fois sur le territoire.
- Au-delà des acteurs régionaux, il y a une gouvernance nationale DGEFP/certif pro (tête de réseau des partenaires sociaux) et un comité des parties prenantes pour faire un point mensuel.
- Ce dispositif est prévu pour 2021/2022. Les partenaires sociaux souhaitent montrer la pertinence du dispositif pour qu'il puisse être pérennisé, et devienne une mesure qui pourra être activée avant d'envisager les licenciements.

M. DUFOUR propose de faire un retour qualitatif de ce dispositif dans 6 mois.

M. SEMEUX se demande comment et par qui sera considéré si l'entreprise est vraiment en difficulté.

Mme VAHIDA affirme qu'il n'y aura pas de mise en oeuvre de ce dispositif sans un accord GEPP donc il y aura forcément des échanges avec l'entreprise, les partenaires sociaux, ses représentants s'ils existent, les salariés pour identifier les métiers fragilisés. Si on est à la veille d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi), on n'activera pas le dispositif Transitions collectives. Si on est dans une démarche de formation des salariés dans le cadre d'un plan de développement des compétences, on ne sera pas non plus dans l'activation du dispositif. Donc il y aura un certain nombre de garde-fous et le premier garde-fou est l'accord de GEPP qui va présenter les éléments de contexte de l'entreprise, mutation ou fragilité du fait de la crise. L'idée est bien de permettre aux salariés de l'entreprise de partir de manière sécurisée puisqu'ils seront toujours salariés de l'entreprise durant leur formation et ce n'est qu'à la fin de la formation, si les salariés partent, que seront mises en place les ruptures de contrat de travail.

Pour conclure, M. DUFOUR propose, lors d'une prochaine commission, de continuer à traiter des questions des données de l'apprentissage voire envisager une réunion spécifique. Il souhaite également savoir s'il est possible d'avoir des informations complémentaires par rapport aux 360 jeunes restés sans solution pour compléter le compte-rendu.

Mme DELPORTE apprécierait pour sa part un groupe de travail technique sur les données et sur les imbrications des différentes plateformes qui se mettent en place.

Pour illustrer l'intérêt, elle cite l'exemple de la nouvelle chambre des métiers de Normandie qui a pris la décision de mettre en sommeil la plateforme CAD de mise en relation de l'offre et la demande des contrats d'apprentissage car il existe maintenant d'autres plateformes, au niveau national, pour ce type de mise en relations.

Mme HAVELETTE rappelle que la mission Houzel est maintenant dans cette approche systémique. Avec l'accès à l'offre, de nombreux développements peuvent être apportés pour les CFA, les jeunes et les

entreprises. Le résultat de cette approche sera positif si chaque CFA s'inscrit dans une responsabilité collective pour donner les informations qualifiées et sécurisées. Aussi si tout le monde s'engage dans cette dynamique, l'outil rendra véritablement service. Mme HAVELETTE note, par ailleurs, que le CFA n'aura à rentrer ses données qu'une seule fois contrairement à la situation actuelle.

M. DUFOUR pense que ce travail en lien avec la commission Houzel pourrait être abordé dans le cadre de la sous-commission Apprentissage et notamment, l'importance de la mobilisation de l'ensemble du réseau, CFA inclus.

Mme HARLAY propose enfin que soient présentées quelques actions mises en place pour la sécurisation des parcours des personnes en situation de handicap lors d'une prochaine commission.

M. DUFOUR valide cette proposition et clôture la séance.